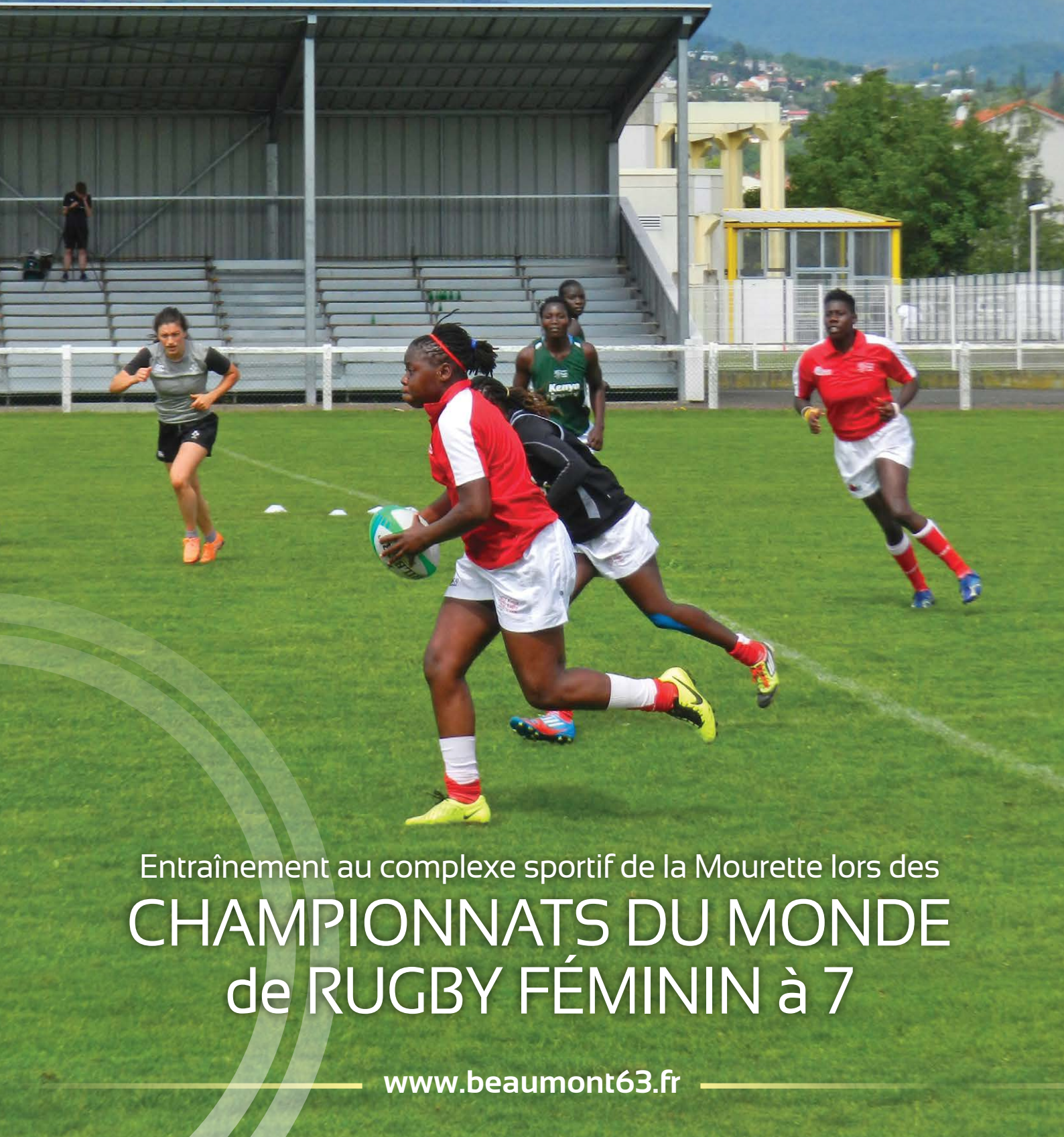


BEAUMONT

notre ville

l'actualité de l'action municipale

JUIN 2016



Entraînement au complexe sportif de la Mourette lors des
CHAMPIONNATS DU MONDE
de RUGBY FÉMININ à 7

NUMÉROS UTILES INFOS PRATIQUES

URGENCES

Pompiers 18
SAMU 15
Hôpital privé de la Châtaigneraie
 04 73 40 80 40
CHU (CHU Estaing, CHU Gabriel-Montpied, CHU Hôpital-Nord)
 04 73 750 750
Association de médecins AMUAC
 (médecins de garde 24h/24, 7 j/7)
 04 73 44 10 00
Police nationale (urgences) 17
Commissariat central
 106 avenue de la République
 04 63 05 22 22
Gendarmerie de Romagnat
 04 73 62 60 64
Véolia eaux 0 810 000 777
EDF Sécurité dépannage
 0 810 333 063
GRDF Urgence sécurité gaz
 0 800 47 33 33

La Poste

Bureau avenue du Mont-Dore :
 du lundi au vendredi :
 9 h-12 h / 14 h-18 h,
 le samedi : 9 h-12 h

SERVICES MUNICIPAUX

Mairie
 Rue de l'Hôtel de Ville
 63110 Beaumont
 www.beaumont63.fr
 contact@beaumont63.fr
 04 73 28 88 00
Direction de l'Aménagement du Territoire 04 73 28 88 08
Centre technique municipal
 04 73 26 66 68
Police municipale 04 73 28 86 86
CCAS (fermé vendredi a.m.)
 04 73 15 15 93
les 6 Collines (CCAS)
 04 73 92 12 47
Direction de l'animation de la cité
 04 73 15 15 90
Direction de l'enfance et de la vie scolaire 04 73 15 15 91
Service jeunesse 04 73 93 93 23
Relais assistantes maternelles
 04 73 15 15 92
Multiaccueil du Massage
 04 73 27 29 59
Multiaccueil de La Mourette et crèche familiale 04 73 39 98 54
Service de la vie scolaire
 04 73 15 33 41
Centre de loisirs 04 73 15 15 94
Maison des Beaumontois
 04 73 15 15 90
Le Tremplin 04 73 88 18 88
Stade municipal de l'Artière
 06 86 44 65 50
Halle des Sports de La Mourette
 06 75 70 87 99

SERVICES

COMMUNAUTAIRES
Bibliothèque communautaire
René-Guy Cadou 04 73 98 35 67
Déchetterie - 04 63 66 95 39
 Impasse Lavoisier 63540 Romagnat,
 ouverte du lundi au vendredi de 9h
 à 12h30 et de 13h30 à 19h, samedi
 et dimanche de 9h à 19h. Fermée
 les jours fériés.
Enlèvement ordures ménagères,
 collecte sélective, biodéchets, enlè-
 vements des encombrants Service
 environnement Clermont
 Communauté 04 73 74 31 00

ÉDUCATION

Groupe scolaire Jean Zay
 • Maternelle 04 73 93 15 00
 • Élémentaire 04 73 93 13 19
 • Restaurant scolaire
 04 73 93 44 88
Groupe scolaire Le Massage
 • Maternelle 04 73 27 11 29
 • Élémentaire 04 73 26 60 64
 • Restaurant scolaire
 04 73 26 52 09
Collège Molière 04 73 27 50 94

SOCIAL

Assistants sociales
 (uniquement sur RV)
 Centre de circonscription
 « La Chaîne des Puys - Beaumont »
 30, chemin du Mas
 04 73 15 06 70
Foyer socio-éducatif
 04 73 27 28 07
Enfance et partage Enfants maltraités
 04 73 77 09 89
Conciliateur
 Permanence le mardi de 9 h à
 11 h 30 (hors vacances scolaires) à
 la mairie de Royat - 46, boulevard
 Barrieu - Sur rendez-vous au
 06 89 22 33 31 michel.pinet@
 conciliateurdejustice.fr
Mission locale
 permanences assurées par Isabelle
 Faure à la Maison des Beaumontois,
 jeudi de 9 h à 12 h (sur RV)
 Rendez-vous au 04 73 42 17 57
Plan local pour l'insertion et l'emploi
 64/66, avenue de l'Union-Soviétique
 63000 Clermont-Ferrand
 Permanences assurées par Mme
 Marilyne Baud, les mardis après-
 midi et mercredis matin à la Maison
 des Beaumontois, uniquement sur
 rendez-vous au 04 63 66 96 96

Les marchés à Beaumont

Parvis de l'Hôtel de Ville, le samedi
 de 8h à 12h
 Place du Parc, le jeudi de 8h à 12h

sommaire

Édito	p.3
Travaux	p. 4
Éclairage.....	p. 7
Révision du PLU	p. 8
Social	p. 10
Sécurité	p. 12
Atmo Auvergne	p. 13
Centre de loisirs.....	p. 14
Voix des groupes	p. 16
Agenda des associations	p. 18
Agenda	p. 20

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Le 7 mars Lina Boina Halifa
 Le 14 mars, Leïmi Barillet Zobda
 Le 15 mars, Arthur Bouillot
 Le 16 mars, Mélanie Penelaud
 Rebelo Da Silva
 Le 18 mars, Lucas Lestangt
 Le 22 Ange Jouhannet
 Le 29 mars, Mélody Mollier Casses
 Le 30 mars, Délia Montels
 Le 2 avril, Alice Murati
 Le 4 avril, Romane Schmitt
 Le 13 avril, Hugo Devaux
 Le 18 avril, Maëly Fernandes
 Le 21 avril, Liam Bremaud
 Le 23 avril, Inaya Lebon
 Le 2 mai, Paul Chavigny Giraud
 Le 5 mai, Oan Delaloy
 Le 10 mai, Jade Houette
 Le 15 mai, Alicia Nicolas

DÉCÈS

Le 1^{er} mars, Danielle Usse
 Le 8 mars, Jacques Caillet, époux
 de Michelle Bernard
 Le 12 mars, Antoine Bouchet, époux
 de Odette Rochefort
 Le 16 mars, Pierre Tible
 Le 19 mars, Jean-Luc Denis, époux
 de Brigitte Combe

Le 23 mars, Jacqueline Feydel,
 veuve de Lucien Werling
 Le 27 mars, Renée Larivaud, veuve
 de Gabriel Quentin
 Le 31 mars, Joseph Crespo, époux
 de Dolorès Diez
 Le 3 avril, Jean Da Costa, époux de
 Christiane Rigoreau
 Le 3 avril, Rachel Veysière, veuve
 de François Guittard
 Le 18 avril, Jacqueline Michel
 Le 25 avril, Nicolas Gatt
 Le 26 avril, André Chardaire époux
 de Aline Cruau
 Le 28 avril, Pierre Maillot
 Le 4 mai, Anne-Marie Chanelet,
 veuve de Henri Bourdige
 Le 24 mai, Germaine Perol, veuve
 de Angel Cerezo
 Le 2 juin, Michèle Kerguiduff,
 épouse de Régis Gayet

MARIAGES

Le 15 avril, Fabien Gaonac'h et
 Clotilde Myotte
 Le 21 mai, Joël Mauger et Claire de
 Regnaud de Bellescize

édito



POUR ALLER TOUJOURS DE L'AVANT

Notre ville de Beaumont continue de bouger et d'avancer dans tous les domaines.

Malgré les invraisemblables diminutions de dotations financières de l'Etat et pourtant sans augmentation de la pression fiscale locale, la ville reste en évolution permanente.

Les multiples travaux de voirie, le lancement de la réhabilitation lourde de la salle des fêtes, les travaux très importants à l'école du Massage, les aménagements du parvis de l'Hôtel de Ville, le doublement des aides financières pour la réfection des façades dans le centre Bourg, la modernisation des installations sportives ou l'arrivée rapide de la fibre optique en sont quelques exemples.

Nous sommes également engagés dans des démarches qui préparent l'avenir. Ainsi, nous sommes particulièrement impliqués dans la construction de la future communauté urbaine à l'échelle de l'agglomération dont l'acte fondateur a été très largement approuvé au dernier conseil municipal. Cependant, nous veillons bien à la prise en compte des besoins et des attentes locales et nous sommes sans cesse attentifs afin que les services de proximité dus à nos concitoyens ne soient pas sacrifiés sur l'autel de la haute technocratie administrative ou noyés dans la complexité du

fonctionnement de trop grosses structures, avec des responsables lointains et anonymes.

Par ailleurs, le conseil municipal vient de prendre la décision de lancer une procédure de mise en révision trop longtemps repoussée du PLU, dont vous trouverez dans ce bulletin l'énoncé des nécessités et des objectifs.

Dans quelques semaines, avec les vacances d'été qui arrivent, les activités associatives vont achever leur saison et j'ai grand plaisir à souligner les belles performances de certaines d'entre elles, notamment dans les domaines sportifs. Je souhaite donc au nom de la municipalité féliciter et remercier toutes celles et ceux qui s'impliquent dans le fonctionnement de notre tissu associatif en général tellement important pour la vie locale et le lien social.

Enfin, sans les artifices des grandes expressions creuses, comme « la démocratie participative » ou « les consultations citoyennes », la municipalité est à tout instant à votre écoute en allant en permanence à la rencontre de tous. Ecouter, échanger, comprendre c'est à la fois la démocratie et la proximité qui permettent d'aller efficacement toujours plus loin.

Bien à vous,

Alain DUMEIL

PATRIMOINE

INAUGURATION DE LA FONTAINE

Samedi 21 Mai, c'est sous un soleil radieux et devant un public nombreux que la fontaine située sur le parvis de l'hôtel de ville a été inaugurée.



Monsieur le Maire a fait un petit historique de la vie de cette oeuvre, et expliqué son déplacement de la place du Parc au parvis de la mairie. Cette fontaine n'était plus en service depuis fort longtemps et les commerçants se plaignaient du manque de visibilité de leurs commerces.

Ce déplacement ne pouvait se faire qu'avec l'accord de l'artiste à savoir Jean Chauchard, et son choix s'est immédiatement porté sur le parvis de la mairie. L'artiste, présent pour l'occasion a été présenté au public, mais comme l'a fait remarquer Alain Dumeil, connu et reconnu depuis de nombreuses années. Il a réalisé un panel d'oeuvres

incroyables, a fréquenté les plus grandes écoles d'architecture et il touche à toutes sortes de matières, la pierre (marbre de carrare, granit, etc.), le bois (il y avait d'ailleurs quelques unes de ses sculptures exposées), le bronze. Il peint aussi car il a fréquenté l'école de Paul Belmondo. Les autres professionnels ayant participé à la mise en place de la

fontaine furent aussi remerciés. Et vous habitants de Beaumont si vous circulez la nuit devant la mairie vous pourrez voir la belle se parer de lumière. Cette manifestation s'est terminée par le pot de l'amitié, où l'artiste très sollicité, répondit à de très nombreuses questions.

VOIRIE

TRAVAUX RUE NATIONALE

La rue Nationale, sur sa portion basse jusqu'à la rue de la Paix, était en piteux état. La municipalité a donc décidé de procéder à sa réhabilitation.

Les travaux seront les suivants :

- remplacement des conduites eaux potables et eaux usées.
- enfouissement des réseaux électriques et éclairage public
- rénovation de la chaussée et des trottoirs.
- mise aux normes des trottoirs.
- mise en place des passages

protégés et signalisation.
- mise en accessibilité PMR.
- création d'un parking de quinze places passage du 19 Mars.
Montant des travaux : 230 000 €
Les travaux ont débuté le 30 mai et se termineront fin juillet.



RÉNOVATION

INAUGURATION DES VESTIAIRES DE L'ARTIÈRE

Après réaménagement complet, les vestiaires de l'Artière ont été inaugurés début avril.

Ces travaux étaient attendus depuis fort longtemps car ces vestiaires, situés sous le gymnase, étaient à la limite de l'insalubrité. C'est donc avec satisfaction que la section football, et la section badminton (qui elle ne disposait d'aucun vestiaire) ont pris possession des lieux. Ces locaux ont été entièrement reconfigurés, après démolition complète de l'existant. Il a fallu procéder à la reprise de tous les réseaux : eaux usées, électricité, chauffage, mise en place d'un système de ventilation, reprise du local chaufferie ainsi qu'à la mise aux normes PMR.

Ce nouvel équipement se compose de 4 vestiaires avec douches : 2 dédiés au club football et 2 dédiés au club badminton, d'un vestiaire arbitre, d'une infirmerie, d'un local de rangement, de sanitaires, de WC pour personnes handicapées. Il a été apporté le plus grand soin aux choix des divers matériaux et à l'harmonisation des couleurs. Pour la réalisation de ce projet la municipalité était accompagnée par SOMIVAL conducteur de l'opération, Atelier 4, maître d'oeuvre, Qualiconsult bureau de contrôle, CSPS ingénierie bâtiment. Les travaux ont été réalisés par la société EGC Au-

vergne (entreprise générale).
Montant total de l'opération : 307 000 €.



RÉNOVATION SALLE DES FÊTES



Des travaux très importants vont être réalisés à la salle des fêtes. Celle-ci, après plus de 40 ans de bons et loyaux services, a vraiment besoin d'une cure de jouvence. Les travaux seront réalisés en 2017, mais avant d'entreprendre les diverses procédures à mettre en œuvre avant réhabilitation, il fallait procéder à tous les diagnostics techniques. Il a été décelé des traces d'amiante dans la peinture d'une zone bien spécifique à savoir le coin buvette et la mezzanine. Afin de ne pas retarder la mise

en œuvre de la réhabilitation, il est nécessaire de traiter ce problème. Le désamiantage est une opération très réglementée : choix de l'entreprise qui doit avoir l'agrément, élaboration du plan de retrait, avis de la médecine du travail et du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), transmission des documents aux organismes concernés à savoir l'Inspection du Travail, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM), aux services de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPBTP) et

au Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS). Toute la partie à désamianter est confinée, les déchets ainsi que les combinaisons, masques jetables, filtres, éléments de confinement, doivent être conditionnés en double emballage et acheminés par un transporteur agréé et stockés en décharge classée. Après travaux, un cabinet spécialisé viendra contrôler la zone et procédera à diverses mesures, afin de délivrer un certificat de parfaite réalisation. Durée des travaux 4 mois, montant des travaux : 71 530 Euros.

Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la rénovation

Afin de pouvoir entreprendre les travaux, il est nécessaire de procéder aux différentes phases préalables.

Définition du programme architectural :

Diagnostics : Performance énergétique faible, accessibilité non-conforme, étanchéité à rénover, présence d'amiante (travaux réalisés durant l'été 2016).

Définition des besoins : activités péri-scolaires, associations, spectacles et conférences, réception, élections, etc.

Planning prévisionnel : Délibération pour l'organisation du concours : 31 Mai 2016, sélection des candidats pour concourir : mi-juillet 2016, lancement du concours : Octobre 2016, Travaux été 2017.

Enveloppe financière : Etude et travaux : 1 956 000 Euros TTC

Définition de la procédure du concours : Publicité, sélection des concurrents par le jury, Phase d'élaboration des prestations par les concurrents, Jugement des prestations par le jury, Attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Début des travaux : Fin juin 2017.

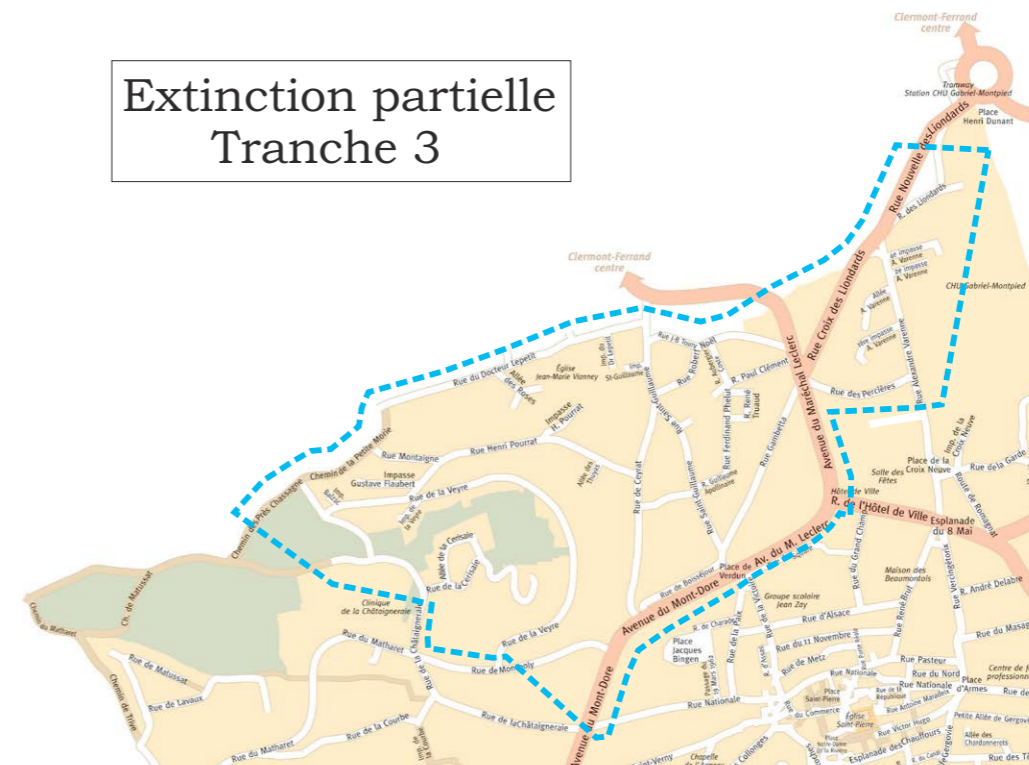
ÉCLAIRAGE PUBLIC PASSAGE EN 2 CLASSES ET RÉNOVATION DES ÉCLAIRAGES TRANCHE 3

Dans le cadre des travaux de l'éclairage public sur la commune, la municipalité a engagé une action de modernisation de son patrimoine pour « un éclairage public intelligent ». Cette action porte essentiellement sur le passage à un fonctionnement de l'éclairage public en 2 classes. Une partie de l'éclairage reste permanent et une autre dite temporaire consiste à allumer un lampadaire sur deux entre 22h30 et 5h30. Cette mesure permet

un gain de consommation important et une économie financière non négligeable. Par ailleurs, cette initiative inclut une remise à niveau totale des lanternes et des appareillages du réseau. Après avoir concerné deux tranches de la commune, cette action se poursuit par le lancement de la troisième tranche du programme quinquennal. Les secteurs concernés sont, rue du Docteur Lepetit, rue Croix des Liondards, rue Alexandre Varenne, avenue



Extinction partielle Tranche 3



Maréchal Leclerc, une partie de l'avenue du Mont-Dore, toutes les rues avoisinant la clinique de la Châtaigneraie. Le SIEG prend à sa charge le financement de 10% TTC du montant des travaux, le solde à la charge de la commune se montant à 72 000 euros net. La réalisation de ces travaux se fera en juin et juillet. Diminution des consommations Tranche 1 : 39 000 KW/h, Tranche 2 : 58 800 KW/h, Tranche 3 : 48 500 KW/h, soit un total pour les 3 premières tranches d'une baisse de consommation de 146 245 KW/h. Bien entendu, les services techniques travaillent déjà sur la mise en place de la 4^{ème} tranche.

URBANISME

LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE

La Plan Local d'Urbanisme de Beaumont a été approuvé en 2005. Au cours de sa séance du 31 mai 2016, le conseil municipal a décidé de prescrire la révision du PLU, donnant ainsi le coup d'envoi d'une démarche importante pour l'avenir de la commune.

Comment se présente le PLU ?

Le PLU se compose de plusieurs documents :

> Le rapport de présentation

Il dresse un état des lieux de la commune à un moment donné, expose le diagnostic, analyse l'état initial de l'environnement et explique les choix retenus pour établir le PADD.

> Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

C'est un document prospectif qui exprime les objectifs et les projets des élus, à échelle de 10 à 20 ans, en matière d'aménagement et d'urbanisme et constitue le cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement que la commune engage.

> Les documents cartographiques

Ils délimitent les zones qui sont identifiées sur le territoire communal : zones urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles...

> Le règlement

Il détermine des règles de construction applicables à l'intérieur de chaque zone aux travers de 14 articles, Le règlement est un document opposable aux tiers.

> Les annexes

Elles permettent de reporter pour information les éléments associés aux Servitudes d'Utilité Publique (SUP), aux réseaux publics (Eau, Assainissement, Electricité) ainsi qu'aux périmètres réglementés ou informatifs comme les zones Natura 2000 ou les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

UN PLAN LOCAL DE L'URBANISME, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le plan local d'urbanisme (PLU), qui a remplacé le Plan d'Occupation des Sols (POS) est le principal document d'urbanisme de planification de l'aménagement du territoire communal. Il définit les orientations et stratégies d'aménagement de la commune pour les années à venir et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation du sol. Il constitue ainsi un document de synthèse entre l'urbanisme purement réglementaire (fixer des règles encadrant l'acte de construire) et l'urbanisme opérationnel (traduire et déterminer un projet de vie pour la ville de demain en matière de développement économique, social, environnemental...).

Comment peut évoluer le Plan Local d'Urbanisme ?

Le PLU n'est pas « gravé dans le marbre » il évolue en fonction des besoins de la commune et des documents qui s'imposent à lui :

On distingue schématiquement deux types de procédures pour mettre à jour de manière plus ou moins importante le PLU :

La procédure de modification : la plus simple. Elle peut être utilisée sous plusieurs conditions : ne pas porter atteinte à l'économie générale du PADD, ne pas réduire d'espace boisé classé (EBC), zone agricole, naturelle ou

forestière, ne pas comporter de graves risques de nuisances. Depuis 2005, la commune a procédé à 4 modifications du PLU

La procédure de révision :

elle permet de modifier intégralement le contenu du PLU et est au contraire mise en œuvre dès que l'évolution concerne un ou plusieurs éléments mentionnés ci-dessus. C'est la première fois qu'est mise en œuvre la révision du PLU de Beaumont

RÉVISION DU P.L.U.

Les objectifs de la révision, décidée par le Conseil Municipal

Cette année, la commune de Beaumont a décidé de lancer la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Le PLU devra tout d'abord prendre en compte les dispositions réglementaires des textes suivants :

- La loi Engagement National pour le Logement (E.N.L.) n°2006-872 du 13 juillet 2006.
- la Loi Grenelle 2, du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
- la Loi ALUR du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

Il devra également être mis en conformité avec certains documents supra-communautaires actuellement en vigueur :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), du Grand Clermont approuvé le 29 novembre 2011
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Clermont Communauté
- Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) de l'agglomération clermontoise élaboré par le Syndicat Mixte des Transports en Commun.
- La nouvelle carte des risques inondations intégrée au Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de l'agglomération

Enfin, la révision de son Plan Local d'Urbanisme est lancée afin de faire évoluer celui-ci autour des objectifs suivants :

- Actualisation des orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable
- Favoriser les interventions sur le bâti actuel (Centre bourg)
- Renforcer les actions en faveur de la réhabilitation de logements vacants, insalubres...
- Répondre aux besoins de logements et favoriser la mixité sociale
- Arrêter le périmètre définitif du futur quartier "cœur de vie"
- Préserver et améliorer la qualité de l'environnement actuel. Les futurs projets devront obligatoirement s'intégrer dans le tissu existant
- Favoriser et encourager le maintien et la

création de nouvelles activités économiques et commerciales

Une procédure lancée par la commune mais reprise et poursuivie par la communauté d'agglomération

La révision se déroule selon le même schéma que la procédure d'élaboration. Elle comprend notamment toute une phase de diagnostic puis d'écriture du PADD et d'élaboration du zonage, du règlement et des annexes.

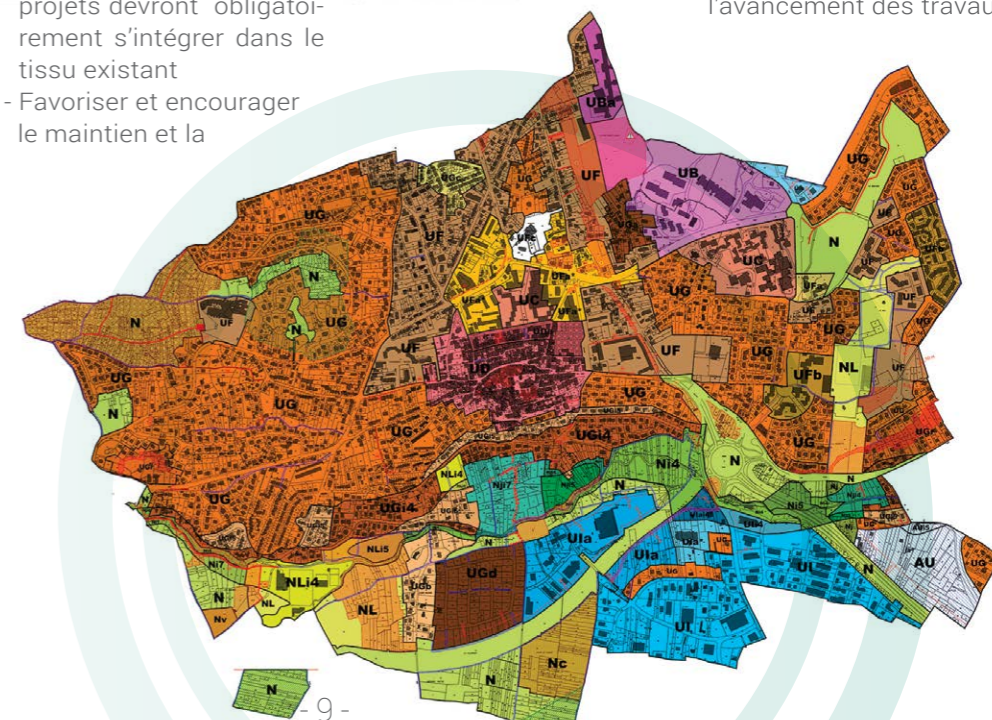
Le projet arrêté par le conseil municipal est ensuite transmis pour avis aux personnes publiques associées et soumis à enquête publique, avant son approbation

définitive par délibération de la collectivité compétente.

La révision du PLU est une procédure à la fois complexe et longue (entre 20 et 30 mois) et pour laquelle la commune sera assistée d'un bureau d'étude d'urbanisme.

Compte tenu de la prise de compétence «Urbanisme réglementaire», au 1^{er} janvier 2017, par la future communauté urbaine, celle-ci poursuivra la procédure de révision lancée par la commune en s'appuyant sur les groupes de travail existants.

Bien entendu, une information sera assurée au travers du bulletin municipal, et sur le site beaumont63.fr, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE C.C.A.S. AU SERVICE DES BEAUMONTOIS

L'organisation et le fonctionnement du CCAS sont régis par le Code de la Famille et de l'Action Sociale. Le service a pour mission de développer l'action sociale municipale en mettant en œuvre l'ensemble de l'activité relative à l'aide sociale, en participant au développement d'actions d'insertion et en proposant un programme d'actions...

> Les aides légales

Le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légales (obligations alimentaires, hébergement des personnes âgées, handicapées, allocations compensatrices tierce personne, domiciliations) et les transmet aux autorités institutionnelles et décisionnelles compétentes. Les aides légales constituent l'une des missions principales du CCAS. En 2015, 62 dossiers ont été traités dans le cadre de l'aide sociale.

> Les aides facultatives

Les CAP (Chèque d'Accompagnement Personnalisé) permettent l'achat de produits alimentaires et/ou d'entretien. Au cours de l'année 2015, 161 ont été accordées, ce qui représente un montant de 14 270 €.

> Le maintien à domicile

Le Service d'Aide à Domicile du Centre Communal d'Action Sociale intervient pour toutes les prestations de nature à assister les personnes fragilisées (âgées ou handicapées) ayant besoin d'une aide personnelle au domicile, à l'exception des soins relevant d'actes médicaux. L'aide à domicile intervient au domicile des bénéficiaires afin d'accomplir les tâches quotidiennes suivantes : ménage, aide à la



personne, courses, accompagnement social (compagnie, lecture, jeux de société, promenade et promenade d'animaux domestiques sans majoration de prix), petit jardinage, petite assistance administrative, garde malade, maintenance, entretien et vigilance temporaires du domicile. En 2015, 241 personnes ont bénéficié de ce service.

> Le portage des repas

Le portage des repas est assuré au domicile 6 jours sur 7 durant toute l'année par une équipe de 3 agents. En 2015, 14 026 repas ont été livrés.

> Le service de transport à la demande

Il contribue au maintien des personnes âgées à domicile. Il est destiné à toutes les personnes de 60 ans et plus de la commune et leur permet d'effectuer des courses mais aussi de se rendre à des rendez-vous (cabinet médical, coiffeur, clubs de loisirs,...). Au cours de l'année 2015, le transport à la demande a fonctionné à 278 reprises.

> Les secours financiers

Les demandes de secours dont le montant est inférieur à 80 € sont traitées directement par le CCAS. Il s'agit le plus

souvent de sommes pour du petit dépannage (carburant, réparation électroménager, etc.). Ces aides ont un caractère ponctuel et permettent donc aux familles de faire face soit à une baisse de ressources, soit à une charge exceptionnelle. Au titre de l'année 2015, 24 personnes en ont bénéficié pour un montant de 1408 €. Les secours d'urgence sont examinés en conseil d'administration. Il s'agit essentiellement de secours pour des dépenses d'énergie, de loyers ou d'assurances. Ces secours sont versés en paiement direct à l'émetteur de la facture.

> Les aides pour classes de neige ou de découverte

Elles ont pour objectif de permettre à un enfant de maternelle ou de primaire de participer à la classe de neige ou de découverte organisée par un groupe scolaire de la commune. Le montant octroyé pour 2015 est de 645 €.

> Les aides au transport

Dans notre département, la mise en place du transport solidaire a été effective au 1er juillet 2015. Les aides octroyées en 2015 représentent une dépense totale de 11 900,40 €.

> Les jardins familiaux

Le CCAS a en charge la constitution des dossiers administratifs pour l'affectation des jardins familiaux selon des critères qui avaient été définis en conseil d'administration. En 2015, il y a eu 3 nouvelles réaffectations sur les 11 jardins du dispositif.

> Logement social

- renseignements donnés sur les bailleurs sociaux et les modalités d'inscription, - saisies demandes de logement pour les personnes n'ayant pas accès à Internet (pour 8 personnes en 2015), - partenariat avec les bailleurs sociaux pour divers échanges d'informations mais aussi pour appuyer des demandes de locataires pour relancer des travaux en attente ou régler des petits dysfonctionnements.

> Domiciliation

La loi du 5 mars 2007 a fixé un cadre juridique pour que les personnes sans domicile stable puissent avoir la possibilité de recevoir du courrier, leur permettant, d'une part, d'accéder à des prestations et droits (exemple RSA, CMU) et, d'autre part, de conserver des relations avec leurs proches et un ancrage dans la vie sociale. En 2015, 13 personnes en ont bénéficié pour 310 courriers.

> Sorties et animations diverses

Le CCAS organise une sortie annuelle (42 participants en 2015), des animations dans le cadre de la Semaine Bleue en octobre, le repas convivial en novembre (171 participants en 2015), ainsi que divers ateliers à la résidence les 6 Collines.

> Activités de prévention

Le CCAS propose des ateliers équilibre : 2 ateliers de 2 groupes de 12 à 15 personnes ont été mis en place (un en avril et l'autre en septembre), ainsi que des cours de gymnastique douce.

> Cultures du Cœur

Un partenariat avec l'association Cultures du Cœur permet à des personnes de bénéficier de billets ou places pour des spectacles ou matches.

> PIG

Le Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat privé (PIG) instauré par Clermont Communauté, a pour but d'accompagner les propriétaires dans la réalisation



Prévention de la canicule

Comme chaque année, dans le cadre de la campagne de prévention de la canicule instaurée par la Loi du 30 juin 2004, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) propose aux Beaumontois âgés et/ou handicapés, isolés ou malades, qui le souhaitent de prendre régulièrement de leurs nouvelles en cas de canicule sur la période de juin à août 2016 ou en cas de déclenchement du plan d'alerte canicule par la Préfecture. Pour ce faire, il suffit de s'inscrire auprès du Centre Communal d'Action Sociale (téléphone : 04.73.15.15.93.) en indiquant nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que les coordonnées d'un proche à contacter en cas d'urgence. La démarche d'inscription peut émaner de la personne elle-même ou de l'un de ses proches.

de travaux d'amélioration de leur(s) logement(s) en proposant une assistance administrative et technique. Le CCAS a pour mission de signaler les situations de logements insalubres. Au titre de l'année 2015, 2 nouveaux signalements ont été effectués.

> Autres actions

Le CCAS assure la mise en place du plan canicule et du plan grand froid en cas d'alerte Préfecture. Au cours de l'année 2015, 22 personnes inscrites sur le registre prévu à cet effet, ont été contactées au cours de l'épisode de canicule et notamment le week-end. Chaque année, les

personnes âgées ou fragiles qui le souhaitent peuvent se faire inscrire et intégrer ce dispositif.

Le CCAS organise de la collecte de denrées au profit de la Banque Alimentaire d'Auvergne. Elle a toujours lieu le dernier week-end du mois de novembre.

CONTACT

CCAS - 21, rue René Brut
Beaumont - 04 763 15 15 93
ccas@beaumont63.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
(12 h le vendredi) permanence
téléphonique le vendredi
après-midi.

SÉCURITÉ

VIDÉO PROTECTION : LA SIMPLE ÉVIDENCE DE L'EFFICACITÉ

Il est incontestable que depuis l'installation et la mise en service du dispositif de vidéo protection sur la zone Hôtel de Ville – Parc Bopfingen, ce secteur bénéficie d'une tranquillité retrouvée à la plus grande satisfaction des Beaumontois.



Ce résultat est tel que régulièrement nous sommes interpellés, par des habitants de quartiers malheureusement victimes d'actes de vandalisme ou autres exactions, pour l'extension de ce type de dispositif à d'autres zones de notre commune. Sur ce sujet, notre position est claire et reste en phase avec nos engagements de 2014. Nous utiliserons cet outil sans naïveté quant à une efficacité garantie à 100% mais aussi sans dogmatisme empreint d'idéologie et de sectarisme. Plusieurs pistes sont à l'étude

pour renforcer ce dispositif. Dans ce cadre, la lutte contre les auteurs de tags est une de nos priorités tant les nuisances causées par ces méfaits sont fortes et appellent de notre part une réponse adaptée. Quelques éléments factuels : Après un début d'année 2014 particulièrement difficile et émaillé de nombreux incendies volontaires, de vols avec effraction notamment dans la salle des fêtes, les rares méfaits produits sur ce secteur ont vu leurs auteurs rapidement confondus par le visionnage des enregistrements. Le dispositif rempli ainsi parfaitement

la mission qui est la sienne d'abord dissuader et au besoin permettre la résolution d'affaires. Pour rappel, le dispositif compte 8 caméras et il a été mis en service début 2016, suite à l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2015. Depuis sa mise en service et dans le respect des conditions d'utilisation, les enregistrements ont été utilisés à 5 reprises et à chaque fois ils ont permis de gagner un temps d'investigation précieux en apportant des preuves sur les actes délictueux commis.

Opération tranquillité vacances

Si vous vous absentez un ou plusieurs jours de votre domicile, le service de la police municipale peut, à votre demande, surveiller votre habitation ou commerce au cours de ses patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès du poste de police municipale situé à l'école Jean Zay, rue de la Victoire. Vous pouvez prendre rendez-vous au 04 73 28 86 86 (formulaire à renseigner).



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : L'ÉTÉ C'EST INTERDIT !

Le brûlage des végétaux et les feux de plein air dans le Puy de Dôme sont réglementés par un arrêté préfectoral (n°12/01328 en date du 2 juillet 2012). Il précise notamment la nature des matériaux qui peuvent être brûlés et les conditions dans lesquelles l'opération doit être réalisée. Toutefois, il paraît important de rappeler que tout feu de végétaux

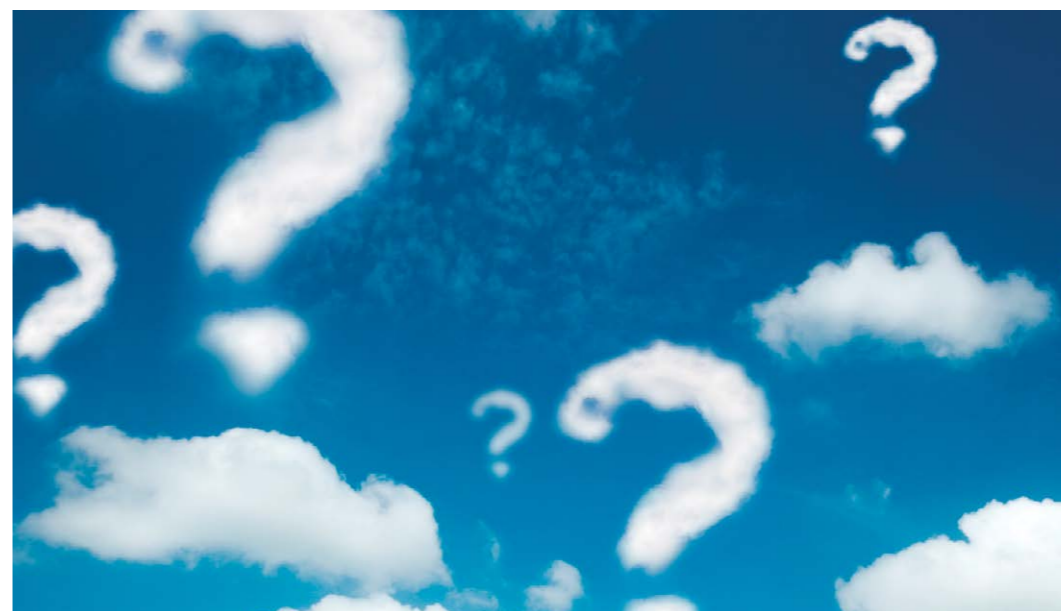
est interdit du 1^{er} juillet au 30 septembre. Les déchets verts peuvent être déposés à la déchetterie : Rond-point Fernand Forest 63540 ROMAGNAT Tel. : 04 63 66 95 39 Horaires d'ouverture : Lundi au vendredi : 9h à 12h30 / 13h30 à 19h Samedi, dimanche : 9h à 19h Les déchetteries sont fermées les jours fériés.



ATMO AUVERGNE

UN AIR POUR TOUS

La loi reconnaît à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Elle rend obligatoire la surveillance de l'air, confiée par l'Etat aux Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA).



Les résultats de l'année 2015 pour l'agglomération clermontoise

Les différentes mesures réalisées durant l'année 2015 ont donné lieu aux conclusions suivantes : Episode printanier de pollution aux particules en suspension PM10 intense en mars avec dépassement du niveau d'alerte deux jours consécutifs. Quelques périodes avec des accumulations de particules et des niveaux médiocres début janvier et en décembre. Activation des procédures préfectorales d'information et de recommandation et d'alerte à la population uniquement en mars. Cinq dépassements du seuil horaire de 200 µg/m³ pour le dioxyde d'azote uniquement à la nouvelle station de proximité automobile avenue Edouard Michelin. Valeur limite annuelle pour la protection de la santé humaine dépassée sur le site de l'Esplanade de la gare. Niveaux moyens très proches des deux années précédentes. Assez fortes concentrations en ozone pendant la période estivale, en particulier au mois de juillet en raison de deux périodes caniculaires très ensoleillées. Niveaux moyens élevés. Aucun déclenchement de procédure préfectorale pour ce polluant. Objectifs de qualité pour les particules PM2.5 et l'ozone dépassés. Deux nouvelles stations implantées : Beaulieu, à proximité du pôle de traitement des déchets et assimilés en mars 2015 et Edouard Michelin, site trafic, en novembre 2015.

Ces observatoires régionaux mesurent les concentrations dans l'air des polluants réglementés et modélisent l'exposition de la population à la pollution atmosphérique. ATMO France est l'association qui fédère le réseau des AASQA réparties sur l'ensemble du territoire français. La pollution atmosphérique est :
- un enjeu de santé publique
- un enjeu environnemental
- un enjeu économique

- 71 analyseurs automatiques avec télétransmission des données
- 2 stations de mesures fixes
- 2 cabines de mesures mobiles
- 2 analyseurs semi-automatiques permettant de mesurer les fumées noires
- 8 préleveurs dont 4 bas débit et 4 haut débit
- 1 capteur de pollen

Les polluants suivis sont :
- L'oxyde d'azote
- Les particules en suspension
- La fumée noire
- L'ozone
- Les métaux lourds toxiques
- Benzène toluène xylènes
- Dioxyde de soufre
- Monoxyde de carbone
- Odeurs
- Pollens

Mode de communication

Les données relevées sont relayées sur un site internet (<http://www.atmoauvergne.asso.fr>) avec cartographie haute résolution des différents polluants ainsi que les résultats de mesures des sites fixes. Un bulletin trimestriel grand public est également publié.

L'indice ATMO du jour

10 - Très mauvais
9 - Mauvais
8 - Mauvais
7 - Médiocre
6 - Médiocre
5 - Moyen
4 - Bon
3 - Bon
2 - Très bon
1 - Très bon

ACCUEIL DE LOISIRS

VACANCES DE JUILLET 2016

La commune a délégué la gestion de l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Beaumont à la Ligue de l'Enseignement du Puy-de-Dôme / Fédération des Associations Laïques. Il accueillera cet été les enfants de 4 à 14 ans et fonctionnera du jeudi 7 au vendredi 29 juillet (fermeture les week-ends et le 14 juillet)



Enfants de 4 à 12 ans

Implantation

Cette année, afin que les enfants découvrent d'autres lieux, la structure délocalise son fonctionnement dans la commune du Crest (63450). Toutefois l'accueil des enfants se fait toujours à Beaumont, au niveau de l'école élémentaire Jean Zay. Une navette est mise en place matin et soir pour assurer le transport des enfants (environ 15 mn de trajet).

Horaires

• À la journée : accueil le matin de 7h30 à 8h45 à l'école Jean Zay et départ le soir de 17h30 à 18h30 à l'école Jean Zay

• À la demi-journée : le transport ne pourra être assuré que dans un des deux transferts proposés

(s'adresser pour plus d'informations au ALSH).

Activités :

Les activités sont organisées chaque semaine par thématiques. Une demi-journée est consacrée aux activités manuelles ou d'expression, l'autre aux jeux.

Du 7 au 8 juillet : **Aménagement ton centre**, les enfants découvrent et décorent le centre

Du 11 au 15 juillet : **Environnement naturel**, approche et sensibilisation au regard de la nature qui nous entoure

Du 18 au 22 juillet : **Expression corporelle**, activités motrices et culturelles pour mieux appréhender son corps

Du 25 au 29 juillet : **Autour du monde**, découvertes d'autres horizons, d'autres continents

Jeunes de 12 à 14 ans

Implantation :

L'accueil des jeunes se fait au local des 6 collines, esplanade toussaint Louverture 63110 Beaumont

Horaires :

En demi-journée : accueil de 14 h à 14h30 et départ de 17 h 30 à 18 h.

Activités :

Une thématique chaque semaine

Du 7 au 8 juillet : Multi-activités

Du 11 au 15 juillet : séjour envie de fugues

Du 18 au 22 juillet : jeux en folie avec « intervalles » au programme le jeudi 21 juillet

Du 25 au 29 juillet : street art

INSCRIPTIONS

Les permanences ont lieu le mardi (8h30-10h) et (15h30-17h30) et le jeudi (15h-18h30) jusqu'au 9 juin.

(Les demandes d'inscriptions reçues après le 9 juin seront prises en fonction des places disponibles et de l'ordre d'arrivée) dans le bureau de l'accueil de loisirs à : Ecole Jean Zay (portail élémentaire), rue de la victoire 63110 Beaumont. Tél. : 06 85 14 42 77

Pour les nouveaux inscrits 2015/2016, se munir du carnet de santé (ou photocopies des vaccinations), de votre numéro d'allocataire C.A.F. (ou du justificatif de votre quotient familial)

APICULTURE

ABEILLE SENTINELLE DE L'ENVIRONNEMENT



Syndicat Départemental des Apiculteurs du Puy de Dôme. Un référent, Monsieur Dole, désigné par le syndicat assure l'entretien de notre rucher (5 ruches) situé sur une parcelle communale dans les Bois de la Châtaigneraie.

Le syndicat s'engage à sensibiliser par des actions de communication relayées par la commune différents publics beaumontois (scolaires, aînés...) sur l'importance de l'abeille dans la biodiversité.

Ainsi, dès ce printemps, différentes animations autour de l'abeille seront proposées jusqu'à l'automne puisque se tiendra en novembre, comme chaque année, la fête du Miel.

PLUSIEURS DATES SONT À RETENIR

Suite à une présentation péda-

gogique du monde de l'abeille courant mai à l'attention des enfants du centre de loisirs de Beaumont, une visite des ruches sur site (Bois de la Châtaigneraie) a été organisée le 8 juin. La prochaine étape sera l'extraction du miel le **mercredi 22 juin** après-midi à la salle Clemens Brentano. Une séance ouverte à tous se tiendra de **10h à 12h**. Ces opérations seront reconduites en septembre à l'attention des scolaires.

Du **jeudi 17 novembre au dimanche 20 novembre**, se tiendra comme chaque année, la semaine du miel et de l'abeille. Au programme :

- **jeudi 17 novembre** : projection d'un film suivi d'un débat, salle Anna Marly – Maison des Beaumontois.

- **vendredi 18 novembre** : concours des miels d'Auvergne avec

un jury constitué d'élèves de classes élémentaires.

- **samedi 19 novembre** : concours des miels d'Auvergne avec un jury constitué d'apiculteurs suivi de la remise des prix.

Durant le week-end (samedi 19 et dimanche 20 novembre), de nombreux stands installés à la salle des fêtes permettront aux visiteurs de déguster et d'acheter du miel.

QUE FAIRE EN CAS D'ESSAIM SAUVAGE ?
- Contacter le Syndicat des Apiculteurs au 04.73.26.92.20
- Contacter la mairie au 04 73 28 88 00 qui vous mettra en relation avec un apiculteur
- Appeler les pompiers (intervention payante)

BALAD'AGGLO

Clermont Communauté achève cette année un réseau de 300 km de sentiers de randonnée, maillant le territoire de l'ensemble de ses 21 communes. Grande randonnée pour amateur éclairé, balade familiale, VTT, jogger, randonnée sur 2 jours... pour les résidents comme pour les touristes, les possibilités offertes sont quasiment illimitées.

Pour faire découvrir ces sentiers aux habitants, une grande journée de randonnée est organisée, avec 11 parcours impliquant l'ensemble des 21 communes :

- 9 randonnées pédestres,
- 1 parcours VTT,
- 1 mini-trail.

Baptisé « Balad'Agglo », cet événement aura lieu le **dimanche 26 juin 2016**. Cette journée est organisée en partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.

Pour les communes de Ceyrat – Beaumont – Saint Genès, 2 boucles sont prévues :

- Circuit 4 : tour de Montrognon (10 km)
- Circuit 5 : Gorges de l'Artière (16 km)



PRÉCISION :

Dans le cadre de la publication d'un bulletin municipal, le Maire le cas à Beaumont. Sachez cependant, qu'il n'a ni pouvoir de l'expression des groupes du conseil municipal. Cependant, courtoisie républicaine et « l'élégance de plume » n'empêchent étonnés de la malheureuse tonalité de certains textes, ces

est traditionnellement le directeur de publication, ce qui est contrôle, ni autorité, sur les textes rédigés dans le cadre de il est évident, dans l'esprit et la forme rédactionnelle, que la normalement pas la libre expression. Si les lecteurs sont écrits sont de la seule et totale responsabilité de leurs auteurs.

GROUPE DE LA MAJORITÉ
Réussir ensemble pour Beaumont

- Alain Dumeil
- Jean-Paul Cuzin
- Aline Faye
- Didier Caron
- Marie-Anne Meunier
- Damien Martin
- Josiane Bohatier
- André Jammot
- Josette Mignot
- Jean-Pierre Cogneras
- Jean-Marie Gory
- Josiane Marion
- Francis Gaumy
- Francis Chatellin
- Chantal Susanna
- Michel Preau
- Agustina Montjotin
- Stéphane Isnard
- Muriel Verdelle
- Nathalie Besse
- Alexandre Triniol
- Delphine Menard
- Alix Hirlemann
- Géraldine Cournol
- François Nourisson

LA FRANCE VA MIEUX (SIC !).

On savait tous le Président de la République amateur de bons mots et de petites blagues. Mais pousser le bouchon à ce stade, il fallait sans doute être particulièrement audacieux pour l'en croire capable. Et pourtant ! Cela aurait pu être risible, ou n'être qu'une frasque supplémentaire pour un président et un pouvoir qui jour après jour s'enfoncent un peu plus dans l'impopularité. Car enfin, faut-il vivre complètement coupé des réalités du quotidien pour oser porter une telle affirmation sur l'état de notre pays. Quel mépris pour toutes celles et tous ceux qui au quotidien doivent se battre pour compenser les mauvais coups résultant d'une politique erratique, sans vision et dont les effets néfastes font reculer le pays et se font ressentir dans chaque foyer. Cette politique, c'est celle des socialistes qui se trouvant en début de quinquennat avec tous les pouvoirs en mains se sont montrés incapables de prendre des réformes indispensables au

redressement de notre pays. A l'immobilisme du gouvernement Ayrault a succédé un activisme vibronnaire de Manuel Valls dont le principal résultat a été de faire exploser la majorité socialiste-écologiste et divers gauche en place. Le résultat aujourd'hui est simple **notre pays n'est plus gouverné**, chaque projet de loi est contesté par la rue, l'autorité de l'Etat est bafouée et quelques groupuscules extrémistes investissent et cassent les centres villes dans une indifférence quasi complète du pouvoir. Ce gouvernement sans majorité tente d'imposer, sans avoir négocié suffisamment en amont avec les partenaires sociaux, une loi sur la modernisation du travail et c'est l'économie globale qui est prise en otage dans un bras de fer où chacun bombe le torse et reste dans des postures d'une autre époque. Oui décidément, les socialistes et les quelques alliés qui leur restent portent une lourde responsabilité sur l'état de délabrement dans

lequel ils ont plongé le pays. Et ce sont malheureusement les mêmes recettes qui sont appliquées partout où les socialistes et leurs soit disant alliés sont en responsabilité. Sur un plan plus local, la majorité de gauche du Conseil Départemental du Puy de Dôme a décidé, malgré l'opposition forte des élus du Centre et de la Droite de diminuer les budgets alloués à la Solidarité, notamment en direction de nos aînés et des plus fragiles. Les premières notifications sont en train de tomber. **Pour notre seule commune de Beaumont, c'est un total de 1848 heures d'intervention à domicile pour les personnes âgées dépendantes qui vont être retirées de notre contingent et les bénéficiaires vont devoir subir des augmentations pouvant aller jusqu'à +26% de leur participation horaire.** A l'impopularité d'aujourd'hui, c'est la sanction des urnes qui demain devra répondre à cette politique désastreuse pour notre pays et nos collectivités.

GROUPE DE L'OPPOSITION
Idées pour Beaumont

- François Saint-André
- Hervé Mantelet
- Marie-Christine Leymarie
- Sébastien Mostefa
- Gaël Drillon

CLERMONT COMMUNAUTÉ VA DEVENIR COMMUNAUTÉ URBAINE EN 2017...

La région Auvergne est absorbée par Rhône-Alpes...face à cette absorption les élus répondent par un renforcement administratif à l'échelle de l'agglomération. Au niveau communal, il ne restera donc que l'état civil et quelques compétences. Pour autant, la Communauté Urbaine (CU) devra prendre en compte les enjeux cruciaux auxquels nous sommes confrontés (crise multiforme écologique, économique, climatique, énergétique, sociale et politique). **Cela peut être une excellente chose** si tout le monde adhère mais est-ce bien ce qui transparaît dans le projet de CU ? A Clermont Communauté, derrière un véritable unanimité (droite et gauche confondues) pour se lancer dans l'aventure chacun veut tirer la couverture à lui. **A ce stade, on peut craindre la seule recherche de rationalisation technique et économique** avec la création d'un super maire avec des super pouvoirs cumulant avec la mairie de Clermont et pour les communes satellites un fonctionne-

ment d'arrondissement comme Paris ou Lyon sans les moyens qui vont avec. On met la charrie avant les bœufs ! Plusieurs compétences jusqu'ici exercées par les communes passeraient à la Communauté Urbaine comme, par exemple, les pôles Energie-Climat, eau-assainissement, biodiversité, urbanisme, action économique. **Ce sont de gros bouleversements en perspective qui videront de facto la substance des conseils municipaux élus au suffrage universel direct.** Pour nous, il y a des sujets importants (environnementaux, voiries notamment) qui doivent passer à la CU. La crainte c'est que l'éloignement du terrain entraîne des lourdeurs administratives et des réponses retardées aux problèmes de nos concitoyens... La concertation pour la création de la CU avec les citoyens et les élus municipaux a été minimale. Une seule présentation en conseil municipal privé avec le président de Clermont Communauté qui a écouté les doléances a eu lieu. On s'éloigne encore un peu plus de la démo-

cratie participative. Pour nous, c'est un des points de vigilance: comment associer les citoyens à une telle instance ? **Une élection directe des conseillers communautaires nous paraît incontournable.** Le futur pacte de gouvernance de proximité reste très flou. Les conseils municipaux seront-ils consultés sur les futurs schémas communautaires ? On peut en douter quand on voit qu'un des projets communautaires (qui est loin de faire l'unanimité) est le grand stade Montpiéd au détriment de la politique sociale ou de celle de la mobilité publique qui seraient bien plus utiles à nos concitoyens... Que veut défendre la commune de Beaumont face à la CU ? Quelles positions prend-elle ? La Communauté Urbaine est le deuxième étage de la fusée puisque surgit déjà le troisième étage, la métropole Vichy-Clermont-Riom... Vous l'avez compris, il est urgent que les citoyens s'intéressent de près à ce qu'on leur prépare...et puissent se faire entendre.

www.idees-beaumont.org

GROUPE DE L'OPPOSITION
Front de Gauche
Christine Thomas
François Ulrich

IL FALLAIT FAIRE VITE POUR LES NOUVELLES RÉGIONS, IL EN VA DE MÊME POUR LA COMMUNAUTÉ URBAINE !

Le conseil communautaire du 27 mai a délibéré sur l'ensemble des compétences transférées, le projet de territoire et la charte de gouvernance. Le 16 septembre ce sera sur le passage en CU. **Il reste** des interrogations : **- Les habitants** ont eu droit à une communication bien orchestrée, pas à une consultation. Préfiguration des relations à venir élus de la CU /citoyens ? Or, ils

attendent de la proximité avec leurs élus et un niveau de services publics égal sinon amélioré, comme la gratuité des transports **- Les personnels** : transfert total, mise à disposition ou maintien dans la commune? ils s'interrogent sur la prise en compte des inégalités salariales qui en découlera. **- La gouvernance** : démocratique ou pas ? Quand le droit de veto communal est contredit par la

voix prépondérante donnée au président de la CU **- Le pacte financier** aboutira-t-il et sera-t-il à la hauteur des enjeux : logement, mobilité, emploi, environnement ? Cette construction devra se poursuivre au delà du 1^{er} janvier 2017 : les citoyens doivent y prendre leur place: des discussions aux décisions finales. atelierfdg63@gmail.com

CONSEILLÈRE MUNICIPALE NON INSCRITE À UN GROUPE
Parti Socialiste
Dominique Molle

L'EAU JAILLIT... BEAUMONT TRINQUE : COUP DE GUEULE

La fontaine Chauchard retrouve vie et eau claire après déplacement et rénovation... **Peut-on espérer même réactivité en matière d'assainissement ?** En effet, des eaux usées non traitées jaillissent et se déversent dans l'Artière. A chaque pluie, eaux

sales, papiers toilettes, matières fécales et autres immondices débordent et se répandent par une plaque d'égout perforée inondant le carrefour Avenue du Mont-Dore et route de Bois-séjour. Il en est de même au niveau du stade de l'Artière lors de gros orages. Réseau saturé...

Urgence pollution, impact sur la santé publique et l'environnement, le laisser-aller n'a que trop duré il est temps de prendre ce problème à bras le corps... ! Psbeaumont63@gmail.com

l'agenda des associations



Le Comité d'Animation tient à remercier les membres de son association, ainsi que l'Amicale Laïque et l'Association Beaumont Lutte pour leur participation lors du défilé. Il remercie également la municipalité. Enfin, à noter la participation de la boucherie Lallart qui a fourni un jambon.

JUIN

JEUDI 16 JUIN
PETITE RANDONNEE organisée par l'association Beaumont Balades et Découvertes, à La Fontaine du Berger, départ à 9 h. Rendez-vous sur le parking de l'AFPA ; renseignements auprès de Gérard Mage 04 73 28 14 22 ou 06 33 54 64 32 ou André Mey 06 19 67 44 48

SAMEDI 18 JUIN
TOURNOI DE BASKET Florence Arnaud, à la Halle des sports et au COSEC du complexe sportif de la Mourette. Rencontres entre des équipes U11M, U11F et U15F.

FETE DU CLUB DE TENNIS de Beaumont de 9 h à 11 h au complexe sportif de l'Artière suivie de l'assemblée générale.

FETE DE LA MUSIQUE organisée par le Comité d'animation, de 20 h à 00 h sur le parvis de la salle des fêtes. Animation assurée par 2 groupes de musique. Buvette et restauration sur place

SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 JUIN
RANDONNEE ORGANISEE par l'association Beaumont Balades et Découvertes, au Bouchet (en Haute Loire) départ à 7 h 30. Rendez-vous sur le parking de l'AFPA ; renseignements auprès de Gérard Mage 04 73 28 14 22 ou 06 33 54 64 32 ou André Mey 06 19 67 44 48

DU LUNDI 20 AU MERCREDI 22 JUIN
PORTES OUVERTES ET EXPOSITION de fin d'année des travaux des ateliers enfants et adultes de l'Atelier Formes et Couleurs. Plus

de renseignements sur www.formesetcouleurs63.fr

MERCREDI 22 JUIN
ASSEMBLEE GENERALE de l'association Beaumont Balades et Découvertes, à 20 h 30.

JEUDI 23 JUIN
PETITE RANDONNEE organisée par l'association Beaumont Balades et Découvertes, à Besse, départ à 13 h 30. Rendez-vous sur le parking de l'AFPA ; renseignements auprès de Gérard Mage 04 73 28 14 22 ou 06 33 54 64 32 ou André Mey 06 19 67 44 48

DU JEUDI 23 JUIN AU DIMANCHE 10 JUILLET
TOURNOI SENIOR DE TENNIS organisé par le club de Beaumont

DIMANCHE 26 JUIN
RANDONNEE ORGANISEE par l'association Beaumont Balades et Découvertes, à Tours-sur-Meymont, départ à 9 h. Rendez-vous sur le parking de l'AFPA ; renseignements auprès de Gérard Mage 04 73 28 14 22 ou 06 33 54 64 32 ou André Mey 06 19 67 44 48

JEUDI 30 JUIN
PETITE RANDONNEE organisée par l'association Beaumont Balades et Découvertes, au Col de Ceysat, départ à 9 h. Rendez-vous sur le parking de l'AFPA ; renseignements auprès de Gérard Mage 04 73 28 14 22 ou 06 33 54 64 32 ou André Mey 06 19 67 44 48

JUILLET

SAMEDI 2 JUILLET
ASSEMBLEE GENERALE du club de basket de Beaumont à 11 h au club house.

AOÛT

VENREDI 5 AOÛT
COLLECTE DE SANG organisée par l'association Beaumontoise pour le Don du Sang bénévole de 16 h à 19 h à la salle des fêtes.



Jardins & dépendances
Services à la Personne

Le plaisir d'un jardin entretenu... sans effort !

- Tonte pelouses, désherbage
- Taille haies et massifs
- Plantation vivaces et arbustes
- Arrosage jardins et plantes
- Ramassage des feuilles
- Débroussaillage
- Déneigement
- Petits travaux de jardinage

Fiscalité réduite
CESU préfinancé

Entretien sans pesticides et sans produits chimiques

Jardins & Dépendances Services
83 rue Irène et Marie Curie - 63110 Beaumont
Tél. 04 73 26 24 52 / Fax 04 73 26 22 45
services@jardins-dependances.fr

Cabinet BISIO et ASSOCIES
S.A.S. de GEOMETRES-EXPERTS
AMENAGEMENT RURAL ET URBAIN

A. TALON
A. RECHOU
L. RAYNAL
V. VIGOUROUX

BEAUMONT - Tél. 04 73 26 24 00
PIONSAT - Tél. 04 73 85 63 34
CHATEL-GUYON - Tél. 04 73 67 99 54
e-mail : cabinet.bisio@wanadoo.fr

Arum Fleurs & Déco

4, avenue du Mont Dore 63110 BEAUMONT
Tél : 04 73 27 05 48

Commander par et payer par
Livraison sur toute la France

AECP CONSEIL

Création Studio Impression Régie

Régie publicitaire officielle du Magazine
«Beaumont notre Ville».

Votre Contact : Philippe VIOLIER
Tél. : 06.98.75.52.00
E-mail : aecpconseil@orange.fr

ELSAN
HÔPITAL PRIVÉ
LA CHÂTAIGNERAIE

Centre Médical et Chirurgical
Centre Obstétrical – Espace Mère / Enfant

59, Rue de la Châtaigneraie - 63110 BEAUMONT
www.lachataigneraie.groupe-elsan.com
Tél. 0 826 88 63 88

L'ESTANCIA - BAR TABAC PRESSE
P.M.U. - RELAI COLIS - JEUX

VENTE ST NECTAIRE en direct de la laiterie
vous accueille tous les jours du mardi au vendredi de 6h à 21h
lundi matin de 6h à 11h
Dimanche et jours fériés de 7h30 à 19h30

TP LYAUDET

63820
SAINT-JULIEN-PUY-LAVÈZE
04.73.22.07.94

elle

**"C'EST IMPORTANT DE SE SENTIR BIEN
DANS SON LOGEMENT."**

EN PLUS, À BEAUMONT, TOUT EST À PORTÉE DE MAIN,
LES COMMERCES, L'ÉCOLE, LES LOISIRS...
BREF ÇA ROULE !

LOGIDÔME.
L'HABITAT SELON VOS BESOINS
WWW.LOGIDOME.COM

logidôme
OPH de Clermont Communauté

Conception : @Turbulences - Illustration : @Eliza Lacotte.

Agenda

JUIN

I SAMEDI 18 JUIN

Journée Nationale commémoration de l'appel du Général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi. Rassemblement à 10 h 30 au monument aux morts Place de Verdun.

I MERCREDI 22 JUIN

Extraction du miel, ouvert au public de 10 h à 12 h à la salle Clemens Brentano de la salle des fêtes.

I VENDREDI 24 JUIN

Concert de la chorale de l'école du Masage pour les aînés de la commune à 18 h au Tremplin. Entrée libre, vente de boissons et gâteaux au profit de l'école

I DIMANCHE 26 JUIN

Balad'agglo, journée de randonnée organisée par Clermont Communauté en partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.

I JEUDI 30 JUIN

Conseil municipal dans la salle des assemblées en mairie à 20 h.

JUILLET

I LUNDI 4 JUILLET

Sortie annuelle du CCAS départ à 8 h 30 à la Maison des Beaumontois

Programme :

Visite d'une pastillerie à Vichy
Repas au restaurant le Cinq Mars

Visite du château d'Effiat

Tarifs : 40 euros par personne
20 euros par personne (sur production avis de non imposition sur le revenu).

Les inscriptions pour la sortie annuelle du CCAS sont ouvertes jusqu'au 15 juin.

CCAS de Beaumont
21 rue René Brut
63110 Beaumont
Tel : 04 73 15 15 93



I DU MARDI 5 JUILLET AU MERCREDI 31 AOÛT

Vacances scolaires d'été

I JUSQU'AU JEUDI 14 SEPTEMBRE

Rencontre lectures d'été Vadrouille à la Bibliothèque René-Guy-Cadou. Tout public dès 9 ans.

Découvrez les livres préférés des bibliothécaires et donnez votre avis !

Vous plaisent-ils ? Et surtout lequel souhaitez-vous élire meilleur livre de l'année ?

Tout au long de l'été, les participants peuvent emprunter les livres de la sélection (emprunt limité à deux livres de la sélection à la fois, pour une durée de trois semaines).

À partir du 16 août, des urnes seront installées dans les bibliothèques participantes. Les votes seront ouverts jusqu'au mercredi 14 septembre.

I JEUDI 14 JUILLET

Fête Nationale, rassemblement à 10 H 30 sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

I JEUDI 21 JUILLET

Lectures au parc pour les 3/7 ans à 11 h 00, avec les bibliothécaires de la Bibliothèque René-Guy-Cadou. RDV au parc du Bray à Beaumont, pour une séance de lectures sur l'herbe. Doigts de pieds en éventail, venez écouter des histoires sous le soleil beaumontois !

I MERCREDI 27 JUILLET

Lectures histoires au patio pour les 0/3 ans à la bibliothèque René-Guy-Cadou.
RDV à 10 h 30 dans la fraîcheur du patio de la médiathèque pour partager histoires et albums.

AOÛT

I DU 16 AOÛT AU 14 SEPTEMBRE

Lectures d'été Vadrouille pour tout public dès 9 ans : c'est le moment de voter ! à la Bibliothèque René-Guy-Cadou

Avez-vous lu quelques livres de la sélection Vadrouille ? Voulez-vous donner votre avis ? Venez voter pour votre livre coup de cœur dans l'une des bibliothèques participantes !

SEPTEMBRE

I SAMEDI 3 SEPTEMBRE

Forum des associations, de 10 h à 18 h à la salle des fêtes.